



Plus value résidence secondaire - achat principale avant vente

Par boyalex76

Bonjour,

Je compte vendre ma résidence secondaire.

Je ne suis pas propriétaire de ma résidence principale.

Si j'ai bien compris, je ne serai pas redevable de taxe sur la plus value si j'achète un bien en résidence principale dans les 2 ans suivant la vente.

La question que je pose est: quid de la taxe sur la plus value si j'achète mon bien en résidence principale avant la vente de la résidence secondaire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous achetez votre RP avant la vente de la RS, vous ne pourrez pas prétendre au réemploi du prix de vente, et donc ne serez pas exonéré de la taxe sur la plus-value.

Il y a 2 critères pour l'exonération :

Vous utilisez le prix de la vente pour acheter ou construire votre habitation principale dans un délai de 2 ans

Vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale dans les 4 années précédant la vente.

Il y a un abattement selon la durée de détention du bien vendu

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864>
[/url]

Faites les choses dans l'ordre et écoutez les conseils de votre notaire.

Par boyalex76

Merci pour ce retour rapide

Cordialement.